

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Mardi 7 juillet 2020**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à la salle des Loisirs, située au 174, rue Saint-Jean-Baptiste à Oka, à 19 h 01, à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Madame la conseillère,  
Messieurs les conseillers,

Joëlle Larente  
Jules Morin  
Steve Savard  
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust  
La directrice des finances, Mme Annie Chardola  
La responsable des communications et du tourisme,  
Mme Colette Beaudoin

Absences motivées :

Madame la conseillère Stéphanie Larocque  
Monsieur le conseiller Jérémie Bourque

Dans la salle : Aucune personne.

La participation citoyenne via la Web diffusion est au nombre de 11 personnes.

**Ouverture de la séance**

Le quorum étant constaté, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**Point d'information générale du maire, M. Pascal Quevillon**

Monsieur le maire Pascal Quevillon apporte des précisions sur les sujets suivants :

- L'article *La Pinède de la réconciliation* parut dans le journal *La Presse*
- L'article *Le pot de la réconciliation économique* parut dans le *Journal de Montréal*
- Le site de G & R Recycling,
- Les fouilles archéologiques sur le futur site de la salle multifonctionnelle
- L'article parut dans le journal *La Presse* concernant la plage d'Oka
- Les travaux de l'égout pluvial sur la rue des Pins
- Les travaux de réfection de trottoirs
- Les travaux d'asphaltage sur la rue Sainte-Thérèse, l'entrée du Domaine des Ostryers, et l'achèvement des travaux sur les rangs Sainte-Sophie, Sainte-Germaine et montée Saint-Joseph (*du Village*)
- Le jugement de la cour concernant l'immeuble situé au 83, rang Sainte-Sophie
- Les travaux réalisés à la Mairie

## 2020-07-209 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

- 1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 7 juillet 2020
- 1.2 Point d'information générale du maire, M. Pascal Quevillon

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

---

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020

### **4. CORRESPONDANCE**

---

- 4.1 **Ministère de la Sécurité publique – Direction de l'organisation policière**  
Report des échéances du paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec au 30 septembre et 1<sup>er</sup> décembre 2020
- 4.2 **MRC de Deux-Montagnes**  
Approbation du Règlement numéro 2016-149-10 modifiant le Règlement concernant le zonage numéro 2016-149 de la Municipalité d'Oka (*Implantation des piscines, dimension des kiosques, nombre de places des tables champêtres et adaptation des normes de radon*)
- 4.3 **Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants**  
Certificat de reconnaissance *Municipalité amie des aînés*

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

---

- 6.1 Comptes payés et à payer
- 6.2 Autorisation au maire et à la directrice générale pour les demandes et la gestion du compte de carte de crédit Desjardins
- 6.3 Autorisation au directeur des travaux publics à transiger par carte de crédit Visa Affaires Desjardins pour et au nom de la Municipalité d'Oka
- 6.4 Prolongation de la suspension du taux d'intérêt et des pénalités sur les arrérages sur les comptes de taxes municipales 2020 jusqu'au 7 septembre 2020
- 6.5 Affectation d'un montant de 61 762 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté au remboursement de la dette – inondation 2017
- 6.6 Rapport de la directrice générale quant à l'embauche de 2 animateurs supplémentaires en contexte COVID-19 et remplacement d'un animateur qui s'est désisté au camp de jour 2020
- 6.7 Dépôt de la liste de destruction annuelle des documents inactifs en vertu du calendrier de conservation de la Municipalité d'Oka approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- 6.8 Autorisation à la directrice des finances de recourir à un appel d'offres sur invitation pour un mandat de services

- professionnels d'audits comptables pour les années 2020 à 2024 (Appel d'offres sur invitation 2020-15)
- 6.9 Approbation du système de pondération et d'analyse des offres de services pour un mandat de services professionnels d'audits comptables pour les années 2020 à 2024 (Appel d'offres sur invitation 2020-15)

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

---

- 7.1 Rapport mensuel pour le service de l'urbanisme
- 7.2 Demandes d'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles suivants :
- 174, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 5 700 548, matricule 5835-67-9536) : Construction d'un bâtiment accessoire (*Station de vélo*)
  - 76, rue Guy-Racicot (lot 5 699 368, matricule 5240-65-1568) : Construction d'un bâtiment accessoire
  - 159, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 5 700 642, matricule 5835-87-3574) : Modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal
  - 197-199, rue des Anges (lot 5 701 212, matricule 5835-57-6816) : Modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal
- 7.3 Acceptation définitive des travaux de prolongement de la rue Mathieu (lot 6 225 369 - aqueduc, drainage, fondation de rue et pavage) réalisés par l'entreprise Excavation Marc Villeneuve inc. suivant l'appel d'offres sur invitation 2019-06
- 7.4 Acceptation provisoire des travaux de réfection du rang Sainte-Germaine (segment entre le 266 rang Sainte-Germaine et le rang du Milieu) réalisés par Uniroc Construction inc. suivant l'appel d'offres public 2020-02
- 7.5 Octroi d'un contrat à l'entreprise Ployard 2000 inc. pour la mise aux normes de la glissière de sécurité située près du 13, rang Sainte-Sophie, au montant de 14 401,90 \$ plus les taxes applicables
- 7.6 Autorisation au directeur général adjoint de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures *Municipalité amie des aînées* (PRIMADA) pour le projet d'accessibilité universelle des trottoirs des rues Saint-Michel et Notre-Dame
- 7.7 Prolongation du contrat de courtage et de l'offre d'achat pour la vente du lot 6 269 165 (Projet de revitalisation du noyau villageois – 36-36A, rue de L'Annonciation)

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

---

- 8.1 Octroi d'un contrat à Poralu Marine inc. pour la conception, la fourniture et l'installation d'une passerelle et d'un quai flottant pour un accès au lac des Deux-Montagnes sur le terrain municipal situé entre les 53 et 57, rue Guy-Racicot, secteur Pointe-Aux-Anglais, au montant de 20 250 \$ plus les taxes applicables

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

- 9.1 Achat d'une sonde de niveau pour le poste de pompage d'eaux usées *Le Méandre* au montant de 3 157,33 \$ plus les taxes applicables
- 9.2 Octroi d'un contrat à Services pétrolier Harrison pour le remplacement de deux (2) réservoirs de produits pétroliers pour les postes de pompage *Le Méandre* et *Principal* au montant de 15 952 \$ plus les taxes applicables

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

---

- 10.1 Rapport mensuel pour le service des loisirs et de la culture

- 10.2 Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture à effectuer les dépenses pour l'achat et l'installation de mobilier urbain (bancs, supports à vélo, etc.) dans certains espaces publics pour un montant maximum de 17 144,90 \$ plus les taxes applicables
- 10.3 Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture de recourir à un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement d'une patinoire permanente au parc de la Pointe-aux-Anglais
- 10.4 Attribution d'un mandat à Laboratoire GS inc. pour une étude géotechnique au parc Optimiste au montant de 5 650 \$ plus les taxes applicables
- 10.5 Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture de déposer une demande auprès du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC) afin de répondre aux besoins urgents, causés par la COVID-19 et affectant les populations vulnérables de la grande région de Montréal

## **11. COMMUNICATION ET TOURISME**

---

- 11.1 Rapport mensuel pour le service des communications et du tourisme
- 11.2 Achat et installation d'un abri autoportant pour la station de vélo auprès de l'entreprise Groupe Somac inc. au montant de 19 826 \$ plus les taxes applicables

## **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

- 12.1 Rapport mensuel du service de la sécurité incendie pour le mois de mai 2020
- 12.2 Rejet des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2020-04 concernant la fourniture de panneaux de traverses piétonnières et d'afficheurs de vitesse
- 12.3 Autorisation au directeur des services techniques de recourir à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'afficheurs de vitesse (Appel d'offres 2020-16)
- 12.4 Embauche au poste de pompier, poste permanent, temps partiel

## **13. AUTRES SUJETS**

---

## **14. AFFAIRES DU CONSEIL**

---

- 14.1 Remerciement à la famille Bastien du Centre de rénovation Bastien pour les 66 ans de service auprès de la communauté okoise
- 14.2 Retraite de Mme Sylvie Lauzon, enseignante à l'école des Pins

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**2020-07-210 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020**

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

**Correspondance**

**1. Ministère de la Sécurité publique – Direction de l'organisation policière**

Report des échéances du paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec au 30 septembre et 1<sup>er</sup> décembre 2020

**2. MRC de Deux-Montagnes**

Approbation du Règlement numéro 2016-149-10 modifiant le Règlement concernant le zonage numéro 2016-149 de la Municipalité d'Oka (*Implantation des piscines, dimension des kiosques, nombre de places des tables champêtres et adaptation des normes de radon*)

**3. Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants**

Certificat de reconnaissance *Municipalité amie des aînés*

**Période de questions relative à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 19 h 21.

Un temps d'attente est requis pour permettre aux participants de la Web diffusion de transmettre leurs questions par clavardage.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 21.

**2020-07-211 Comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

**CONSIDÉRANT** que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** les factures à payer au 7 juillet 2020 au montant de 24 822,66 \$ les factures payées au 7 juillet 2020 au montant de 527 612,22 \$ et les salaires nets du 10 et 24 juin 2020 (personnel et Conseil) au montant de 112 360,47 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

**Marie Daoust,  
Directrice générale**

### **2020-07-212 Autorisation au maire et à la directrice générale pour les demandes et la gestion du compte de carte de crédit Desjardins**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remettre une résolution à Desjardins Entreprises afin de pouvoir présenter des demandes et procéder à la gestion du compte de carte de crédit Desjardins;

**CONSIDÉRANT** qu'il sera nécessaire de demander l'autorisation auprès du Conseil lorsqu'une demande de cartes de crédit Desjardins supplémentaire sera requise dans le futur;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la personne morale (« la Municipalité d'Oka ») délègue à M. Pascal Quevillon, maire, et Mme Marie Daoust, directrice générale, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

**QUE** la Municipalité d'Oka soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

**QUE** la Municipalité d'Oka s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

**QUE** M. Pascal Quevillon, maire, et Mme Marie Daoust, directrice générale, soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou les limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

**QUE** M. Pascal Quevillon, maire, et Mme Marie Daoust, directrice générale, puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

**QUE** la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

**2020-07-213 Autorisation au directeur des travaux publics à transiger par carte de crédit Visa Affaires Desjardins pour et au nom de la Municipalité d'Oka**

**CONSIDÉRANT** les demandes auprès de Desjardins Entreprises pour se prémunir de cartes de crédit pour cinq (5) employés de niveau cadre aux termes des résolutions 2017-06-183 et 2017-10-319;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka désire se prémunir d'une carte de crédit Affaires Visa Desjardins pour l'utilité d'un employé de niveau cadre du service des travaux publics;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise le directeur des travaux publics de la Municipalité d'Oka, M. Steven Wieland-Vienne, à se prémunir d'une carte de crédit Desjardins (« Carte ») auprès de Desjardins Entreprises dont la limite de crédit est de 5 000 \$.

ADOPTÉE

**2020-07-214 Prolongation de la suspension du taux d'intérêt et des pénalités sur les arrérages sur les comptes de taxes municipales 2020 jusqu'au 7 septembre 2020**

**CONSIDÉRANT** la suspension du taux d'intérêt et des pénalités sur les arrérages sur les comptes de taxes municipales 2020 jusqu'au 9 juillet 2020 aux termes de la résolution 2020-04-142;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le taux d'intérêt sur toutes taxes exigibles et impayées à ce jour soit à 0 % par an;

**QUE** la pénalité sur les arrérages applicable sur l'ensemble du principal impayé de la dette et des intérêts impayés courus soit à 0 %;

**QUE** ces taux soient prolongés jusqu'au 7 septembre 2020.

ADOPTÉE

**2020-07-215 Affectation d'un montant de 61 762 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté au remboursement de la dette – inondation 2017**

**CONSIDÉRANT** le coût des inondations du printemps 2017 au montant de 350 000 \$;

**CONSIDÉRANT** un premier versement de 140 000 \$ du ministère de la Sécurité publique au montant de 140 000 \$;

**CONSIDÉRANT** le Règlement numéro 2017-170 décrétant un emprunt au montant de 350 000 \$ relatif aux dépenses engendrées par les inondations 2017 d'une durée maximale de 5 ans;

**CONSIDÉRANT** qu'un emprunt à long terme au montant de 210 000 \$ a été contracté en mars 2018, soit le coût total des inondations moins le premier versement de l'aide financière;

**CONSIDÉRANT** un versement final en novembre 2018 de 102 927 \$ du ministère de la Sécurité publique suite à la reddition de compte pour les dépenses engendrées par les inondations 2017;

**CONSIDÉRANT** que ce versement de 102 927 \$ n'a pu être réduit de l'emprunt puisque celui-ci est ferme pour 5 ans;

**CONSIDÉRANT** que les taxes municipales en lien avec le Règlement d'emprunt 2017-170 tenaient compte de l'amortissement du 102 927 \$ sur 5 ans;

**CONSIDÉRANT** qu'il reste à amortir 3 ans sur le versement de l'aide financière reçue en novembre 2018, soit 61 762 \$

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QU'**un montant de 61 762 \$ soit soustrait de l'excédent de fonctionnement non affecté de la Municipalité d'Oka et soit affecté à l'excédent de fonctionnement affecté au remboursement de la dette – inondation 2017;

**QUE** cet excédent de fonctionnement affecté soit placé dans un dépôt à terme renouvelable d'année en année jusqu'à la réalisation de la dépense. Les intérêts reçus seront réinvestis à même le dépôt à terme ainsi que régularisés à l'excédent de fonctionnement affecté.

ADOPTÉE

**2020-07-216 Rapport de la directrice générale quant à l'embauche de 2 animateurs supplémentaires en contexte COVID-19 et remplacement d'un animateur qui s'est désisté au camp de jour 2020**

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la directrice générale soumet en pièces jointes pour en faire partie intégrante, la liste comportant les embauches effectuées selon le paragraphe d) de l'article 3.3 du *Règlement numéro 2016-147 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires*, pour information au Conseil municipal et selon ce qui suit :

- **Loisirs et culture :** Madame Fanny Goulet, animatrice  
Madame Érika Ghio, animatrice  
Madame Océanne Boudhid, animatrice

ADOPTÉE

**2020-07-217 Dépôt de la liste de destruction annuelle des documents inactifs en vertu du calendrier de conservation de la Municipalité d'Oka approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit procéder annuellement à la destruction des documents inactifs dont le délai de conservation prévu au calendrier de conservation est expiré;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :



**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil accepte pour dépôt la liste de destruction annuelle des documents inactifs en vertu du calendrier de conservation de la Municipalité d'Oka approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

ADOPTÉE

**2020-07-218 Autorisation à la directrice des finances de recourir à un appel d'offres sur invitation pour un mandat de services professionnels d'audits comptables pour les années 2020 à 2024 (Appel d'offres sur invitation 2020-15)**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour un mandat de services professionnels d'audits comptables pour les années 2020 à 2024, les années 2023 et 2024 étant optionnelles;

**CONSIDÉRANT** que le document d'appel d'offres est complété;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise la directrice des finances de recourir à un appel d'offres sur invitation pour un mandat de services professionnels d'audits comptables pour les années 2020 à 2024;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la directrice des finances.

ADOPTÉE

**2020-07-219 Approbation du système de pondération et d'analyse des offres de services pour un mandat de services professionnels d'audits comptables pour les années 2020 à 2024 (Appel d'offres sur invitation 2020-15)**

**CONSIDÉRANT** que le document d'appel d'offres sur invitation 2020-15 est complété;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues seront évaluées selon un système de pondération et d'analyse des offres conçu à cet effet;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil approuve la grille de pondération du document d'appel d'offres sur invitation 2020-15 qui servira à l'analyse des offres de services pour le mandat de services professionnels d'audits comptables pour les années 2020 à 2024.

ADOPTÉE

**Rapport mensuel pour le service de l'urbanisme**

Le conseiller Yannick Proulx présente le rapport mensuel pour le service de l'urbanisme.

**2020-07-220 Demandes d'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a analysé lors de sa réunion régulière tenue le 22 juin 2020 les demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivantes à l'égard desquelles s'applique le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** que les demandes d'approbation de PIIA sont conformes aux Règlements concernant le zonage numéro 2016-149, concernant le lotissement numéro 2016-150 et concernant la construction numéro 2016-151;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements des demandes de PIIA sont complets;

**CONSIDÉRANT** que les demandes d'approbation de PIIA répondent à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants :

Immeuble visé	Description
<b>1) 174, rue Saint-Jean-Baptiste</b> Lot : 5 700 548 Matricule : 5835-67-9536	<b>D'approuver la demande de PIIA-2020-06-04 pour le projet de construction d'un bâtiment accessoire.</b>  Construction d'une station de vélo en aluminium de couleur gris charbon avec une toiture translucide en arc.
<b>2) 76, rue Guy-Racicot</b> Lot : 5 699 368 Matricule : 5240-65-1568	<b>D'approuver la demande de PIIA-2020-06-05 pour le projet de construction d'un bâtiment accessoire.</b>  Construction d'un cabanon en cour avant d'un lot transversal de couleur brun et noir.

<p><b>3) 159, rue Saint-Jean-Baptiste</b>  Lot : 5 700 642  Matricule : 5835-87-3574</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2020-06-06 pour le projet de modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal.</b></p> <p>Réfection des façades de la résidence en revêtement de bardeau d'acier, de la compagnie Qualité extérieure, de modèle Trucedar, de couleur <i>Cedar</i> et en déclin d'acier de couleur <i>Mountain Laurel</i>.</p> <p>Les trims, soffites, fascias et moulures seront de la couleur <i>Norwood 509</i>.</p> <p>La porte d'entrée sera de couleur <i>Cider Mill M16</i>.</p>
<p><b>4) 197-199, rue des Anges</b>  Lot : 5 701 212  Matricule : 5835-57-6816</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2020-06-09 pour le projet de modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal.</b></p> <p>La toiture du bâtiment principal sera peinte de la couleur gris anodisé.</p>

ADOPTÉE

**2020-07-221 Acceptation définitive des travaux de prolongement de la rue Mathieu (lot 6 225 369 - aqueduc, drainage, fondation de rue et pavage) réalisés par l'entreprise Excavation Marc Villeneuve inc. suivant l'appel d'offres sur invitation 2019-06**

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des travaux a été réalisé pour le prolongement de la rue Mathieu;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation provisoire des travaux aux termes de la résolution 2019-06-211;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité détient une retenue de 3 245,44 \$ plus les taxes applicables sur les travaux exécutés par l'entreprise Excavation Marc Villeneuve inc.;

**CONSIDÉRANT** que la firme BSA Groupe-Conseil a transmis le 4 juin 2020 le certificat de paiement final et le certificat de réception définitive des ouvrages;

**CONSIDÉRANT** l'inspection finale réalisée le 28 mai 2020 par M. Charles-Élie Barrette, directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité d'Oka, M. Maxime Vachon, représentant de la firme BSA Groupe-Conseil, et le représentant de l'entreprise Excavation Marc Villeneuve inc., a permis de constater que les travaux ont été effectués de façon satisfaisante et qu'aucune correction n'est à refaire;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil procède à la réception définitive des travaux effectués par l'entreprise Excavation Marc Villeneuve inc. pour la réalisation des travaux de prolongement de la rue Mathieu suivant l'appel d'offres dur invitation 2019-06;

**QUE** ce Conseil autorise le paiement de la retenue au montant de 3 245,44 \$ plus les taxes applicables, à l'entreprise Excavation Marc Villeneuve inc.;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur général adjoint.

ADOPTÉE

**2020-07-222 Acceptation provisoire des travaux de réfection du rang Sainte-Germaine (segment entre le 266, rang Sainte-Germaine et le rang du Milieu) réalisés par Uniroc Construction inc. suivant l'appel d'offres public 2020-02**

**CONSIDÉRANT** qu'une inspection conjointe a été réalisée par le directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité d'Oka, un représentant de la firme Laurentides-Experts-Conseils inc. et un représentant de l'entreprise Uniroc Construction inc., le 18 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** que la firme Laurentides Experts-Conseils inc. a transmis le 23 juin 2020 le certificat de réception provisoire des travaux de réfection du rang Sainte-Germaine;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'inspection des éléments mineurs devaient être corrigés avant le 25 juillet 2020 :

- réinstaller l'affiche 50 km/h laissée dans le fossé direction sud-ouest près du chaînage 0+060;
- présence de pavage dans l'accotement devant le 299, rang Sainte-Germaine dans la voie nord-est;
- réinstaller le panneau signalétique avisant l'intersection retiré durant les travaux. Le panneau est déposé en amont du ponceau # 1 près du chaînage 0+1550;
- ramasser le morceau de pavage près du 266, rang Sainte-Germaine dans l'accotement près du chaînage 0+1910 dans la voie nord-est;
- enlever les barrières à sédiments aux trois ponceaux;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'inspection que des éléments mineurs devaient être corrigés avant la fin septembre 2020 :

- réaliser des travaux de planage des micros bosses créant une vibration et poser une couche d'enrobée correctif :
  - dans la voie sud-ouest entre les chaînages 0+0420 à 0+0436;
  - dans la voie sud-ouest entre les chaînages 0+1290 à 0+1310;
  - dans la voie sud-ouest entre les chaînages 0+0715 à 0+0740;
  - de la dépression du nouveau pavage à la fin du tracé au chaînage 0+2013;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la Municipalité et qu'il y a lieu de procéder à l'acceptation provisoire desdits travaux de réfection;

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil procède à l'acceptation provisoire des travaux de réfection du rang Sainte-Germaine sur le segment entre le 266, rang Sainte-Germaine et le rang du Milieu réalisés par Uniroc Construction inc. suivant l'appel d'offres public 2020-02;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur général adjoint.

ADOPTÉE

**2020-07-223 Octroi d'un contrat à l'entreprise Ployard 2000 inc. pour la mise aux normes de la glissière de sécurité située près du 13, rang Sainte-Sophie, au montant de 14 401,90 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entreprises ont été invitées à déposer une offre de services pour la réalisation de travaux de mise aux normes de la glissière de sécurité située près du 13, rang Sainte-Sophie;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) des quatre (4) entreprises ont soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix soumissionné</b>
Entreprise Ployard 2000 inc.	14 401,90 \$
Les glissières de sécurité J.T.D. inc.	14 883,94 \$
Les glissières Desbiens inc.	15 900,10 \$

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie un contrat à l'entreprise Ployard 2000 inc. pour la mise aux normes de la glissière de sécurité située près du 13, rang Sainte-Sophie, au montant de 14 401,90 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée au Règlement numéro 2020-216 décrétant une dépense de 2 215 369 \$ et un emprunt de 2 215 369 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses routes municipales pour un terme maximal de 15 ans;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur général adjoint.

ADOPTÉE

**2020-07-224 Autorisation au directeur général adjoint de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînées (PRIMADA) pour le projet d'accessibilité universelle des trottoirs des rues Saint-Michel et Notre-Dame**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réfection des trottoirs de la Municipalité sont requis sur les rues Notre-Dame et Saint-Michel, notamment, pour les adapter à l'accessibilité universelle;

**CONSIDÉRANT** qu'une somme de 270 250 \$ est prévue au programme triennal en immobilisations (PTI - 2020 à 2022) pour réaliser ces travaux;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a adopté le 7 mai 2019 une *Politique municipalité amie des aînés* ainsi qu'un plan d'action;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'accessibilité universelle des trottoirs des rues Notre-Dame et Saint-Michel est en lien avec la mesure # 8 « *Améliorer le réseau de traverses piétonnières* » et la mesure # 9 « *Réaliser les travaux de réfection et de mise aux normes des trottoirs* » du plan d'action de la *Politique municipale amie des aînés*;

**CONSIDÉRANT** que ce projet se classe dans la liste de projets d'infrastructures admissibles au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés;

**CONSIDÉRANT** que ce programme peut allouer une aide financière correspondant à un maximum de 50 % des coûts admissibles sans toutefois excéder 100 000 \$;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce Conseil autorise M. Charles-Élie Barrette, directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet d'accessibilité universelle des trottoirs des rues Notre-Dame et Saint-Michel;

**QUE** ce Conseil désigne M. Charles-Élie Barrette, directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, à titre de représentant dudit projet et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ladite demande d'aide financière et de la reddition de comptes;

**QUE** la Municipalité déclare avoir pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**QUE** la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

**2020-07-225 Prolongation du contrat de courtage et de l'offre d'achat pour la vente du lot 6 269 165 (Projet de revitalisation du noyau villageois – 36-36A, rue de l'Annonciation)**

**CONSIDÉRANT** la signature du contrat de courtage avec L'expert Immobilier PM inc. pour la vente du lot 6 269 165 aux termes de la résolution 2019-12-433 venant à échéance le 31 août 2020;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation de l'offre d'achat aux termes de la résolution 2020-02-54 venant à échéance au 3 juillet 2020;

**CONSIDÉRANT** la réception, le 2 juillet 2020, d'une demande de prolongement du contrat de courtage et de l'offre d'achat pour la vente du lot 6 269 165;

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil accepte de prolonger le contrat de courtage pour la vente du lot 6 269 165 jusqu'au 31 octobre 2020;

**QUE** ce Conseil accepte de prolonger l'offre d'achat pour la vente du lot 6 269 165 jusqu'au 31 octobre 2020;

**QUE** ce Conseil rappelle à L'expert Immobilier PM inc. que la mise en vente du lot 6 269 165 doit faire l'objet de publicité sur différentes plateformes immobilières;

**QUE** ce Conseil autorise la directrice générale, Mme Marie Daoust, à procéder à la signature, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, de tous les documents nécessaires au prolongement du contrat de courtage et de l'offre d'achat pour la vente du lot 6 269 165.

ADOPTÉE

**2020-07-226 Octroi d'un contrat à Poralu Marine inc. pour la conception, la fourniture et l'installation d'une passerelle et d'un quai flottant pour un accès au lac des Deux-Montagnes sur le terrain municipal situé entre les 53 et 57, rue Guy-Racicot, secteur Pointe-Aux-Anglais, au montant de 20 250 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil municipal de permettre un accès au lac des Deux-Montagnes dans le secteur de la Pointe-Aux-Anglais sur le terrain municipal situé entre les propriétés du 53 et 57, rue Guy-Racicot;

**CONSIDÉRANT** que pour permettre ledit accès, la Municipalité doit procéder à l'achat et l'installation d'une passerelle et d'un quai flottant;

**CONSIDÉRANT** le prix soumis par Poralu Marine inc. le 2 juillet 2020 au montant de 20 250 \$ plus les taxes applicables pour la conception, la fourniture et l'installation d'une passerelle et d'un quai flottant;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie le contrat de conception, de fourniture et d'installation d'une passerelle et d'un quai flottant pour un accès au lac des Deux-Montagnes, secteur de la Pointe-Aux-Anglais, à Poralu Marine inc. au montant de 20 250 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée au fonds de roulement sur une période de 10 ans;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

**2020-07-227 Achat d'une sonde de niveau pour le poste de pompage d'eaux usées Le Méandre au montant de 3 157,33 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au remplacement de la sonde de niveau contrôlant les pompes au poste de pompage *Le Méandre*;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise le directeur des services techniques à procéder à l'achat de la sonde de niveau au montant de 3 157,33 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent accumulé non affecté;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

**2020-07-228 Octroi d'un contrat à Services pétrolier Harrison pour le remplacement de deux (2) réservoirs de produits pétroliers pour les postes de pompage Le Méandre et Principal au montant de 15 952 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au remplacement de 2 réservoirs de produits pétroliers compte tenu de la fin de notre couverture d'assurance pour ces réservoirs le 1<sup>er</sup> janvier 2021;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de l'entreprise Services pétrolier Harrison datée du 20 juin 2020;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie un contrat à Services pétrolier Harrison pour le remplacement de deux (2) réservoirs de produits pétroliers pour les postes de pompage *Le Méandre* et le *Principal* au montant de 15 952 \$ plus les taxes applicables;



**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent accumulé non affecté;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

### **Rapport mensuel pour le service des loisirs et de la culture**

Le conseiller Jules Morin présente le rapport mensuel pour le service des loisirs et de la culture.

#### **2020-07-229 Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture à effectuer les dépenses pour l'achat et l'installation de mobilier urbain (bancs, supports à vélo, etc.) dans certains espaces publics pour un montant maximum de 17 144,90 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** le besoin dans nos espaces verts en mobilier urbain tel que des bancs, des supports à vélo, des ancrages, des dalles de béton et les frais afférents s'y rattachant;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs et de la culture à procéder à l'achat de mobilier urbain au montant de 12 936 \$ plus les taxes applicables auprès d'Equiparc;

**QUE** ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs et de la culture à dépenser un montant maximum de 4 208,90 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de matériaux et l'installation de mobilier urbain;

**QUE** cette dépense soit affectée au fonds de roulement et amortie sur une période de 5 ans;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

#### **2020-07-230 Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture de recourir à un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement d'une patinoire permanente au parc de la Pointe-aux-Anglais**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une patinoire permanente au parc de la Pointe-aux-Anglais;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs et de la culture à recourir à un appel d'offres public pour une nouvelle patinoire multifonctionnelle permanente au parc de la Pointe-aux-Anglais incluant des paniers de basketball;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

**2020-07-231 Attribution d'un mandat à Laboratoire GS inc. pour une étude géotechnique au parc Optimiste au montant de 5 650 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à une étude géotechnique du sol au parc Optimiste;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) firmes ont soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix soumis</b>
Laboratoire GS inc.	5 650 \$
Qualilab inspection inc.	6 700 \$
DEC Enviro	9 700 \$

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil attribue un mandat à Laboratoire GS inc. pour une étude géotechnique au parc Optimiste au montant de 5 650 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement non affecté;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

**2020-07-232 Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture à déposer une demande auprès du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC) afin de répondre aux besoins urgents, causés par la COVID-19 et affectant les populations vulnérables de la grande région de Montréal**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité d'Oka de déposer un projet auprès du *Fonds d'urgence pour l'appui communautaire* (FUAC);

**CONSIDÉRANT** que le FUAC fournira une aide nécessaire aux organismes de première ligne;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs et de la culture à présenter une demande de contribution financière auprès du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC) afin de répondre aux besoins urgents, causés par la COVID-19 et affectant les populations vulnérables de la grande région de Montréal.

ADOPTÉE

**Rapport mensuel pour le service des communications et du tourisme**

La conseillère Joëlle Larente présente le rapport mensuel pour le service des communications et du tourisme.

**2020-07-233 Achat et installation d'un abri autoportant pour la station de vélo auprès de l'entreprise Groupe Somac inc. au montant de 19 826 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka bénéficie d'une aide financière de 10 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement Tourisme Laurentides pour la deuxième phase d'aménagement de la station de vélo qui constitue en l'installation d'un abri autoportant;

**CONSIDÉRANT** que ce Conseil a autorisé le financement du projet par une mise de fonds totalisant 10 315,08 \$ plus les taxes applicables pour l'achat et l'installation d'un abri autoportant aux termes de la résolution 2020-03-117;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise l'achat et l'installation d'un abri autoportant pour la station de vélo auprès de l'entreprise Groupe Somac inc. au montant de 19 826 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent accumulé non affecté;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable des communications et du tourisme.

ADOPTÉE

**Rapport mensuel du service de la sécurité incendie pour le mois de mai 2020**

Le conseiller Steve Savard présente le rapport mensuel du service de la sécurité incendie pour le mois de mai 2020.

**2020-07-234 Rejet des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2020-04 concernant la fourniture de panneaux de traverses piétonnières et d'afficheurs de vitesse**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation 2020-04 concernant la fourniture de panneaux de traverses piétonnières et d'afficheurs de vitesse;

**CONSIDÉRANT** l'information reçue en février 2020 quant à un moratoire sur l'implantation des feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) imposé par le ministère des Transports du Québec et sur la délivrance de permission de voirie aux municipalités ou autres tiers concernés en juin 2019;

**CONSIDÉRANT** que le moratoire étant toujours d'actualité, la Municipalité ne peut donner suite à l'appel d'offres sur invitation 2020-04;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2020-04 en raison du moratoire émis par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

**2020-07-235 Autorisation au directeur des services techniques de recourir à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'afficheurs de vitesse (Appel d'offres 2020-16)**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'afficheurs de vitesse;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise le directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'afficheurs de vitesse;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

**2020-07-236 Embauche au poste de pompier, poste permanent, temps partiel**

**CONSIDÉRANT** la publication sur le site Internet de la Municipalité d'Oka pour la constitution d'une banque de candidats au poste de pompiers et pompières à temps partiel;

**CONSIDÉRANT** que le service de la sécurité incendie a reçu la candidature de M. Jean-François Bellemarre;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise l'embauche de M. Jean-François Bellemarre au poste de pompier, poste permanent, temps partiel, le tout selon la recommandation du directeur du service de la sécurité incendie datée du 30 juin 2020.

ADOPTÉE

**2020-07-237 Remerciement à la famille Bastien du Centre de rénovation Bastien pour les 66 ans de service auprès de la communauté okoise**

**CONSIDÉRANT** que depuis sa création, le Centre de rénovation Bastien a accompagné bon nombre de familles et d'entreprises à réaliser leurs projets par leurs conseils et leur professionnalisme;

**CONSIDÉRANT** que cette entreprise s'est toujours impliquée avec générosité auprès des organismes locaux et auprès de la Municipalité dans le cadre de ses événements spéciaux;

Sur la proposition du maire Pascal Quevillon, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil remercie sincèrement les membres de la famille Bastien pour ses 66 ans de loyaux services auprès de la communauté okoise;

**QUE** ce Conseil souhaite à chacun des membres de la famille Bastien, bon succès dans l'accomplissement de leurs projets futurs.

ADOPTÉE

**2020-07-238 Retraite de Mme Sylvie Lauzon, enseignante à l'école des Pins**

**CONSIDÉRANT** que Madame Sylvie Lauzon quitte l'enseignement primaire auquel elle a consacré plus d'une trentaine d'années pour une retraite bien méritée;

**CONSIDÉRANT** la popularité de Madame Lauzon auprès des étudiants pour son dynamisme, sa gentillesse et son professionnalisme;

Sur la proposition du maire Pascal Quevillon, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** ce Conseil remercie chaleureusement Madame Sylvie Lauzon pour son dévouement auprès de ses étudiants durant toutes ces années;

**QUE** ce Conseil lui souhaite une bonne retraite ainsi que la réalisation de tous ses projets futurs.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 59.

Un citoyen demande quels sont les coûts directs et indirectes suivant la condamnation de la Municipalité suite au jugement de la cour concernant l'immeuble sis au 83, rang Sainte-Sophie

Une citoyenne du secteur Mont-Saint-Pierre remercie le Conseil municipal d'avoir consulté la population de ce secteur relativement au projet de changement de zonage du boisé adjacent l'entreprise Oka Ply.

Un temps d'attente est requis pour permettre aux participants de la Web diffusion de transmettre leur question par clavardage.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 07.

**2020-07-239 Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon  
Maire**

**Marie Daoust,  
Directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon  
Maire**